



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

**62 rue de Fécamp - 75012 PARIS**

**Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70**

**e-mail : ffp@ffp.asso.fr**

**Web : www.ffp.asso.fr**

**COMMISSION TECHNIQUE ET  
PEDAGOGIQUE  
CIRCULAIRE DE SECURITE N°124**

Réf.: JMS/06/2275

Date: 20 décembre 2006

**Emetteur**: Eric Fradet

**Objet**: Remplacement des **sectionneurs** avec manchon plastique des déclencheurs **Argus** fabriqués par la société **AVIACOM**.

**Matériels concernés**: Tout parachute équipé d'**ARGUS** à l'exception des sac-harnais fabriqués par Basik Air Concept, Parachutes de France, Rigging Innovations, Strong Enterprises qui, en date du 2 octobre 2006, ont interdit le montage des Argus dans leurs parachutes.

**Texte**: Lors d'un cycle de pliage d'un sac-harnais Mirage, le plieur constate une dégradation de la bouclette de fermeture du conteneur de secours.

L'analyse de l'incident montre:

- que la détérioration a été causée par le manchon plastique libre du sectionneur Argus qui a entamé la bouclette de fermeture,
- que ce type d'usure sur la bouclette de verrouillage peut aboutir à une ouverture intempestive du parachute de secours amenant des conséquences extrêmement graves,
- que l'emplacement du sectionneur au-dessus de l'extracteur sur ce type de sac-harnais n'est pas en cause, il est même préconisé par AVIACOM de placer le sectionneur au plus près de la broche de fermeture et ceci, sur tous types de sac-harnais.

**Actions**:

- 1/ Les sectionneurs ARGUS fabriqués avant novembre 2006 équipés de manchon en plastique doivent **TOUS** être remplacés avant **le 30 juin 2007** par un nouveau type de sectionneur sans manchon en plastique et reconnaissable à son hologramme sur le corps métallique (voir bulletin sécurité AVIACOM ci-dessous). La CTP recommande de les changer lors du prochain cycle de pliage ci celui-ci arrive avant le 30 juin 2007.
- 2/ Les sectionneurs Argus fabriqués avant novembre 2006 équipés de manchon en plastique équipant les sac-harnais suivants: Infinity avant le numéro de série 6000, Ultra fabriqués avant 1997, Mirage G1, G2, G3, G4, Status et Element, Invader, Top Flyer V, Top Flyer VI, Centaurus, Ace, Naro, Innovator II, Xerox, Eclipse, Sidewinder, Orion; montés **AU DESSUS** de L'EXTRACTEUR doivent être remplacés **AVANT le prochain saut** par un nouveau type de sectionneur sans manchon en plastique et reconnaissable à son hologramme sur le corps métallique (voir bulletin sécurité AVIACOM ci-dessous).
- 3/ Rappel: les déclencheurs Argus montés dans les sac-harnais fabriqués par Basik Air Concept, Parachutes de France, Rigging Innovations et Strong Enterprises doivent être déposés car non approuvés. Contacter les constructeurs pour connaître la liste des déclencheurs approuvés.
- 4/ Le changement sera noté sur le livret de parachute.

**POUR AFFICHAGE**



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

**62 rue de Fécamp - 75012 PARIS**

**Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70**

**e-mail : ffp@ffp.asso.fr**

**Web : www.ffp.asso.fr**



### **Bulletin de Service**

**Date d'émission :** 11 Décembre 2006

**Numéro du Bulletin :** SB AMM021206/2

**Note:**

Ce bulletin annule et remplace le BS AMM021206/1

**Sujet:**

Remplacement obligatoire du sectionneur

**Identification:**

Sectionneur Argus PN# ARG001CUT fabriqués pour Aviacom SA par Nobel Energetics.

**Historique :**

Comme partie intégrante de notre programme d'évaluation, l'Argus était installés dans un Mirage RTS M7 et a fait 46 sauts. A l'ouverture du conteneur de secours, la bouclette était effilochée autour de l'endroit qui traverse le sectionneur. Le manchon en plastique était également abimé.

Tout type de sac, spécialement ceux où le sectionneur est positionné au-dessus de l'extracteur, et avec un conteneur de secours étroit et comprimé peut subir le même problème.

A cause de cet incident Aviacom a modifié la conception du sectionneur pour éliminer les manchons en plastique en faveur de sectionneur en métal hautement sophistiqués. De nombreux test avec ce nouveau type de sectionneur n'or permis d'identifier un quelconque problème. De manière générale le sectionneur au-dessus de l'extracteur est plus sûr.

**Bulletin de service:**

Les sacs qui ont le sectionneur situé AU DESSUS de l'extracteur et ont "l'ancien type de sectionneur" avec manchon en plastique DOIVENT avoir le sectionneur remplacé par le "nouveau type" avant le prochain saut

Tous les autres sacs doivent avoir le sectionneur remplacé par le "nouveau type" avant le prochain repliage mais pas plus tard que le 30 JUIN 2007.

L'ancien sectionneur avec l'insert en plastique doit être retourné à Aviacom SA pour remplacement. Le nouveau sectionneur sera envoyé aussitôt que nous aurons reçu l'ancien..

Le nouveau sectionneur est facilement identifiable grâce à son hologramme sur le corps du sectionneur. La date de fabrication est de Novembre 2006 ou après.

Tout rigger ou son équivalent Plieur peut dévisser le sectionneur et remplacer l'ancien sectionneur par le nouveau qui est modifié. La connexion doit être serrée fermement à la main pour s'assurer de son étanchéité.

**date de mise en conformité :**

Avant le prochain saut pour tous les sectionneurs situés AUDESSUS de l'extracteur.  
Au prochain cycle de pliage mais pas plus tard que le 30 Juin 2007 pour les autres sacs.

Aviacom SA  
Karel Goorts  
Managing director  
c/o Leemveldstraat 42  
B-3090 Overijse  
Belgium  
Phone: +32 485 86 87 88

**POUR AFFICHAGE**



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)

Web : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)

[karel@argus-aad.com](mailto:karel@argus-aad.com)

### Cette liste de distribution inclus mais n'est pas limitée à :

- . Tous les revendeurs et clients / propriétaires dont l'adresse est sur fichier.
- . Comité Technique de la PIA
- . Comité Technique de la CIP
- . Toute parution périodique sur le parachutisme
- . Toutes les sections d'Aéro-club Nationales

### Remarques

Dans le but de ne pas créer de confusion, tous les sectionneurs Argus fabriqués avant Novembre 2006 et ne possédant pas un hologramme sur le corps doivent être remplacés obligatoirement avant le 30 Juin 2007. Le changement est gratuit.

### Photos

- 'Ancien' sectionneur avec un manchon en plastique
- sectionneur sans manchon avec hologramme et une forme différente



**POUR AFFICHAGE**



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

**62 rue de Fécamp - 75012 PARIS**

**Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70**

**e-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)**

**Web : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)**

**Personnel qualifié:** Plieurs

**Date d'application:**

- avant le prochain saut pour les sac-harnais concernés par le positionnement du sectionneur Argus au-dessus de l'extracteur,
- lors du prochain cycle de pliage ou avant le 30 Juin 2007 pour les autres sac-harnais.

**Diffusion:**

- Président F.F.P.
- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Argus Aviacom
- Plieurs / réparateurs
- Etats Majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- C.E.V.A.P
- B.S.M.A.T Montauban
- DGAC Monsieur JOUBERT
- DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag
- FFP Contacts

**POUR AFFICHAGE**